

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Etaient présents :

MM. PRUVOT MARQUES DEFFONTAINES AUTIN VATIGNEZ LEFEBVRE GRENU DELAVIERRE
TELLIER TRANNOIS

Monsieur GOURGUECHON représenté par Monsieur MARQUES

Etait absent : MM. DEKONINCK DUMEIGE LEDET LEMIEGRE

Monsieur MARQUES est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu de la précédente séance. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

- Acquisition matériel de désherbage
- Remplacement agent d'entretien
- Mission d'étude sécuritaire Grande Rue
- Subvention A.J.A.
- Nomination délégué au SIRDAS en remplacement de Mr DUMEIGE
- Acquisition sols amortissants pour l'aire de jeux
- Projet d'atelier « Fil à fil »
- Informations : propositions ASMA
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande que les points ci-dessous soient rajoutés à l'ordre du jour :

- Acquisition débroussailleuse

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ajout de ce point.

1 – ACQUISITION MATERIEL DE DESHERBAGE :

Monsieur le Maire explique qu'il a assisté avec certains membres du Conseil Municipal, à des démonstrations de matériels de désherbage écologique. La démonstration la plus efficace était celle des Etablissements DEBOFFE avec un procédé de brossage. Pour obtenir un espace propre il faut renouveler cette opération toutes les six à huit semaines. Le coût du matériel est de 10 700 € HT et nous pouvons solliciter l'Agence de l'Eau en vue d'obtenir une subvention de 30 %. Monsieur le Maire rappelle que les collectivités peuvent continuer à traiter, Avec des produits Bio mais ces produits autorisés sont peu efficace et très onéreux.

Monsieur GRENU rappelle que chaque riverain est tenu d'entretenir son trottoir.

Monsieur le Maire soumet ce projet au vote de l'assemblée. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2 – REMPLACEMENT AGENT D'ENTRETIEN :

L'agent d'entretien qui assure le nettoyage des locaux et le suivi de la salle polyvalente est en congé de maladie depuis le 21 novembre 2016.

Nous venons de déposer une demande auprès du comité médical pour justifier l'arrêt et enclencher une demande de remboursement des traitements et cotisations . Cette dernière ne peut être déposée qu'à partir du 6^{ème} mois d'arrêt consécutif. Toutefois, compte tenu de la procédure réglementaire, nous pouvons obtenir une décision courant du 3^{ème} trimestre, qui devrait nous conduire à verser un plein traitement pendant une période de 12 mois. Ensuite, nous pourrions engager une demande de remboursement auprès de notre compagnie d'assurances, qui n'aboutira vraisemblablement pas en 2017.

C'est pourquoi nous sollicitons de l'assemblée l'autorisation de recruter un contrat CUI CAE avec l'aide de Pôle Emploi. Il nous est proposé de finaliser un contrat à durée déterminée de 12 mois sur une base de 20 heures hebdomadaire pris en charge à 80 %. Ce dernier peut éventuellement être reconduit pour une période de 60 mois au total.

Coût estimatif du poste :

Salaire brut	845.90
Cotisations	111.89
Soit un total de	957.79
Prise en charge de l'Etat	766.23
Reste à charge mensuel	191.56

Soit pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017 : 1 149.36 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création de ce poste.

3 – MISSION D'ETUDE SECURITAIRE GRANDE RUE :

Monsieur le Maire expose aux membres présents que suite aux travaux de voirie réalisés dans la Grande Rue, il serait judicieux d'envisager un aménagement sécuritaire pour cette voie prenant en compte plusieurs contraintes : l'écoulement important des eaux pluviales, les places de stationnement en nombre limité par secteur, le nombre important de portes cochères, le déplacement de gros engins agricoles, les vitesses excessives et les nombreuses infractions routières avec les précédents dispositifs . Il a pris contact avec un cabinet spécialisé qui peut réaliser cette mission. Toutefois, il serait souhaitable d'obtenir d'autres propositions afin d'établir un comparatif. Il rappelle que ce projet peut être subventionné au titre des amendes de police et du Conseil Départemental. Ce dossier sera revu lors d'une prochaine séance.

4 – SUBVENTION A.J.A. :

Monsieur le Maire explique que le club de football a engagé des frais qui incombent à la collectivité pour un montant de 500 € et qu'il y a lieu d'envisager le versement d'une subvention pour régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal accepte par 10 voix pour et une abstention (Mr DEFFONTAINES) cette subvention.

5 – NOMINATION DE DELEGUE AU SIRDAS EN REMPLACEMENT DE MR DUMEIGE :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur DUMEIGE ne peut plus assurer la représentation de la collectivité au sein du SIRDAS et qu'il y a lieu de désigner un nouveau délégué de la commune. Après discussion, Monsieur DEFFONTAINES est désigné pour siéger au sein du SIRDAS en lieu et place de Mr DUMEIGE.

6 – ACQUISITION SOLS AMORTISSANTS POUR AIRE DE JEUX :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VATIGNEZ, rapporteur de la commission qui a étudié ce dossier.

Plusieurs propositions de matériaux ont été comparées et il résulte que le procédé le plus intéressant nécessitant le moins d'entretien et le plus résistant dans le temps soit le béton caoutchouc avec dalle. Il propose de retenir la Société ATPS, moins disante pour un prix de 10 942 €. A cela doit s'ajouter la réalisation d'une dalle.

Vote : Pour : 6

Contre 3 (MM. DEFFONTAINES MARQUES GOURGUECHON)

Abstention 1 (Mme TRANNOIS)

7 – PROJET D'ATELIER « FIL A FIL » :

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu, accompagné de Madame AUTIN, une personne de Saint SAUVEUR. Cette dernière souhaite mettre en place des ateliers de couture, tricot sur Argoeuves. Elle propose un atelier hebdomadaire, dans la semaine et un atelier le samedi tous les 15 jours. Coût par personne : 15 € les 2 heures.

Après discussion, l'assemblée décide de mettre à disposition le local associatif pour cette activité qui sera mise en place avec l'amicale des Aînés d'Argoeuves.

8 – ACQUISITION DEBROUSSAILLEUSE :

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de prévoir l'acquisition d'une nouvelle débroussailleuse en remplacement de l'ancienne. Il propose l'achat d'un matériel STIHL FS 460 pour 1 000 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

INFORMATIONS : PROPOSITION ASMA :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric TRANNOIS qui expose le projet de l'ASMA pour le marais communal.

Ce dernier est basé sur l'idée directrice de marquer l'identité du marais. Quatre entrées seront balisées en poteaux de châtaignier avec inscription en peinture, le tout dans un esprit nature.

De même, il propose qu'une concertation avec la municipalité soit engagée pour attribuer un nom à chaque étang. Pour sa part l'ASMA a déjà réfléchi sur ce sujet et propose l'écrivain Maurice Genevoix « Ceux de 14 » en liaison avec la guerre 1914/1918 étant donné la date de construction du blockhaus, Alain Fournier « Le Grand Meaulnes », Henri Vincenot « La Billebaude ».

Monsieur le Maire propose une réflexion en associant les noms usuels (connus des Anciens) pour nos étangs.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe que la F.D.E. propose l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques avec un reste à charge pour la commune d'environ 3 600 €. Il pense qu'il serait souhaitable d'étudier une installation près du café restaurant.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a rencontré la Société DIRUY pour l'aménagement de l'entrée de la salle polyvalente. Une proposition de création d'un sas et de cloisons avec isolation phonique au niveau de la grande salle sera proposée.

Une étude est souhaitable pour un éventuel aménagement à l'extérieur ou à l'intérieur de la salle.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le tome 2 di livre d'Argoeuves avance et qu'une photo aérienne avec un drone sera réalisée rassemblant un maximum d'Argoeuvois.

Le problème du stationnement dans la rue Neuve est soulevé. Monsieur le Maire propose de réunir les riverains concernés pour étudier cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.